



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-046-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Accusé certifié exécutoire

2026-046

Séance du 17 avril 2026

Réception par le préfet : 27/04/2026

## DÉLIBÉRATION

**Objet :** Désignation des représentants du Conseil municipal à la Commission de Suivi de Site (CSS) de la société SAREN

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

**Etaient présents :** Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

**Représentés par pouvoir :**

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

**Secrétaire de séance :** Sabrina MESLEM

---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-2 et L. 125-2-1,

Vu le décret n° 2012-189 du 07 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Considérant que la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) concernant l'exploitation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères par la société SAREN a été remplacée par la Commission de Suivi de Site (CSS),

Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 35 voix pour et 10 abstentions,

Décide :

**Article unique** : De désigner Monsieur Cyril MOUGEOT pour siéger, en qualité de titulaire et Madame Aïcha COULIBALY en qualité de suppléante, à la Commission de Suivi de Site relative à l'exploitation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères par la société SAREN.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,  
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte  
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26  
Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26  
Pour le Maire et par délégation